

GRAND Luxe

À PETIT PRIX **48H SEULEMENT**

PRIX VALIDES MERCREDI 23 NOV 2016 00:01 AU JEUDI 24 NOV. 2016 23:59
Départs du Québec et Ottawa | 7 nuits tout inclus

RIVIERA MAYA

Grand Bahia Principe Coba 4 1/2★

Suite Junior supérieure Royal Golden

Montréal

10 et 17 janvier

1399\$

Québec

9 et 16 janvier

1399\$



RIVIERA MAYA

Finest Playa Mujeres by Excellence Group 5★

Montréal

11 et 18 janvier

1949\$

Suite Junior vue spa ou piscine

2049\$

Suite Junior vue spa ou piscine

Collection Grand Luxe

Québec

10 et 17 janvier

2049\$

Suite Junior vue spa ou piscine

Suite Junior vue spa ou piscine

Collection Grand Luxe

2149\$

Ottawa

7 et 14 janvier

2139\$

Suite Junior vue spa ou piscine

Suite Junior vue spa ou piscine

Collection Grand Luxe

2239\$



Option Plus

Profitez d'une multitude de privilèges additionnels pour seulement

49.50\$*



Sélection de sièges



Franchise de bagages supplémentaire



Avantages prioritaires à l'aéroport

*Tarif aller simple en siège standard sur les vols au départ ou à destination du Sud et des États-Unis.



Départs de Montréal, Québec et Ottawa à bord d'Air Transat. Prix valides pour 48h. Prix par personne, en occupation double (adulte) en chambre standard, incluant les rabais, taxes et frais applicables. Valable pour les nouvelles réservations individuelles, sous réserve de disponibilité. Non valides sur les réservations groupes et non applicables avec aucune autre offre. Sièges disponibles à ces tarifs: 20 par départ. Comme les sièges sont limités pour cette vente, les tarifs vont par conséquent augmenter dès que la limite sera atteinte. En cas de disparité entre ce feuillet et les prix en système, ces derniers ont priorité. Des frais de service en agence peuvent s'appliquer. Pour les détails et conditions générales, consultez le transat.com. Transat est une division de Transat Tours Canada inc., titulaire d'un permis du Québec (n° 754241). Ses bureaux sont situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4G2 // 23 novembre 2016

Prix excluant le 1,00\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.